## DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

## **ENQUETE PUBLIQUE**

préalable à la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection autour du captage des sources "La Coste", "La Neuve", "La Soubeyranne" et "Le Fay" situées sur la commune d'ALBON D'ARDECHE pour le compte de la Communauté de Communes Val'Eyrieux

## **AVIS**

LE MAIRE.

A l'honneur d'informer le public que, conformément aux arrêtés du Préfet de l'Ardèche n° 07-2016-04-22-001, 07-2016-04-22-002, 07-2016-04-22-003, 07-2016-04-22-004, en date du 22 avril 2016, l'ouverture d'une enquête publique a été ordonnée. Cette enquête concerne la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de prélèvement et de dérivation des eaux ainsi que l'instauration des périmètres de protection autour du captage des sources "La Coste", "La Neuve", "La Soubeyranne" et "Le Fay", situées sur la commune d'ALBON D'ARDECHE; ainsi que l'enquête publique parcellaire par arrêtés n° 07-2016-04-29-001, 07-2016-04-29-002, 07-2016-04-29-003 et 07-2016-04-29-004 du 29 avril 2016 relative à ces captages.

Les projets ci-dessus avec les pièces à l'appui seront déposés en mairie d'ALBON D'ARDECHE, pendant 18 jours, du 31 mai au 17 juin 2016, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et aux jours où le commissaire enquêteur recevra le public.

Un commissaire enquêteur, désigné à cet effet dans l'arrêté susvisé, recevra en mairie d'ALBON D'ARDECHE (Ardèche) :

- le mardi 31 mai 2016, de 9h à 12h,
- le jeudi 9 juin 2016, de 14h à 16h30,
- le vendredi 17 juin 2016, de 9h à 12h.

les observations qui pourraient être faites sur lesdits projets.

Les observations pourront également être faites sur les registres prévus à cet effet et déposés en mairie ou adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie d' ALBON D'ARDECHE, siège de l'enquête.

à Albon d'Ardèche, le 13 mai 2016

Le Maire.

Cachet de la mairie :

